

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 28/07/2023

VOI.23.00.A01814

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
CHEMIN DES JOURNAUX

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande du SERVICE ETUDES ET TRAVAUX, secteur opérationnel de GBM  
Considérant que des travaux de déplacement de la traversée piétonne et de sa mise en conformité PMR rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/08/2023 au 17/08/2023 CHEMIN DES JOURNAUX

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 02/08/2023 et jusqu'au 17/08/2023, de forts empiètements seront instaurés, au droit des numéros 9 et 4 CHEMIN DES JOURNAUX.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention selon l'avancement des travaux.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 27 JUL. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary research techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews with key stakeholders. Secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section presents the findings of the study. It shows that there is a significant correlation between the variables being studied. The data indicates that as one variable increases, the other tends to decrease, suggesting an inverse relationship. These findings are supported by statistical analysis and are consistent with previous research in the field.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the findings. It suggests that organizations should implement certain practices to improve their performance. These include regular audits, better record-keeping, and more frequent communication with stakeholders. The author believes these steps are essential for long-term success and growth.

